L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

[illegible], rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI 5 JUIN 1879

LA CONVENTION.

Séance de Mercredi, 4 juin.

M. Wiltz appelle la Convention à l'ordre à onze heures. Quatre-vingt-[illegible] délégués sont présents.

La suite du rapport du comité [illegible] est considérée.

L'article 9 :

[illegible]

Est adopté.

Le secrétaire lit l'article 10 :

[illegible]

M. Herron propose un substitut qui déclare que le gouverneur aura le droit de suspendre l'exécution d'une sentence ou de commuer la peine, jusqu'à la réunion de la Législature, et, excepté dans les cas de mise en accusation, pourra, avec l'assentiment du sénat, accorder un pardon, remettre une amende.

M. Breaux lui répond que l'article du comité est une innovation en Louisiane, mais n'en est pas une en Pennsylvanie, où l'on en a reconnu l'efficacité. Le gouverneur pourrait abuser du pouvoir de pardonner les condamnés.

M. Robertson veut accorder le droit de suspension d'une sentence à une majorité d'un bureau composé du lieutenant-gouverneur, de l'avocat-général et du juge de la cour et la condamnation a eu lieu.

M. Blanchard propose que le droit soit exercé par deux des membres du bureau.

M. Robertson accepte, la modification, qui est adoptée.

M. Pardee propose que le droit de modification d'une sentence suive le mot "pardon", attendu qu'autrement le gouverneur aurait, de fait, le droit de pardonner, sans l'assentiment du bureau, en exerçant le droit de commuer la peine.

La modification de M. Pardee est adoptée.

M. Semmes fait la motion d'effacer le mot "lieutenant-gouverneur"; son but est d'écarter le politique du droit de suspension ou de commutation d'une sentence. Le fonctionnaire en question pourrait exercer, dans son propre intérêt, le pouvoir dont il est revêtu. En parlant du rôle confié à l'avocat général, le délégué d'Orléans dit que s'il existe un doute dans l'esprit du fonctionnaire quant à la culpabilité d'un accusé, il est moralement tenu d'en informer le juri; il ne doit pas chercher et obtenir un succès aux dépens de la justice.

M. Webb propose de substituer les mots "avocat de district" à ceux de "lieutenant-gouverneur"; l'amendement est rejeté par un vote de 61 contre 36.

M. Herron retire son substitut; M. Semmes retire son amendement.

L'article (modifié) est adopté.

L'article 11 :

Le gouverneur devra recevoir un salaire de cinq mille piastres par an—salaire qui devra lui être payé par trimestre sur son mandat.

Est lu.

M. Thompson propose de fixer le salaire du gouverneur à quatre mille piastres.

M. Ott propose de le fixer à trois mille.

M. Pardee fait observer à l'assemblée que vingt-six États de l'Union donnent au gouverneur quatre mille piastres et au-dessous de cette somme; les onze autres lui donnent cinq mille piastres et au-dessus de cette somme. La Louisiane n'est pas actuellement dans une position à se montrer trop libérale à l'égard de son premier magistrat.

M. McGloin est d'opinion que le salaire n'est pas assez élevé: un citoyen pauvre ne pourrait pas aspirer au poste.

M. Thompson lui répond qu'un citoyen riche n'a pas besoin d'un salaire élevé; un citoyen pauvre cesse d'être pauvre lorsqu'il touche quatre mille piastres par an.

M. Davidson, (de Claiborne), veut que le comité soit de trois mille piastres, au moins, et quatre mille, au plus.

M. Byrne fait la motion de déposer sur le bureau les substituts et les amendements; elle est repoussée par un vote de 61 contre 19.

M. Lyons est opposé ce que la question de la rétribution du gouverneur soit laissée à la Législature; celle-ci pourrait exercer sur le fonctionnaire une influence nuisible. Il convient que le salaire soit fixe. L'amendement de M. Davidson n'est pas acceptable.

M. Favrot ajoute aux observations du délégué d'East Feliciana que l'opinion politique de la Législature pourrait ne pas être celle du gouverneur, et que cette différence d'opinion pourrait être de nature à affecter la question du salaire.

M. Breaux croit que quand on appelle un gentilhomme aux fonctions de gouverneur, on ne se montre pas trop libéral à son égard en lui accordant quatre mille piastres par an. Le premier magistrat est tenu à certains frais de réception. S'il est capable de remplir ses devoirs, et s'il les remplit dignement, ses services valent bien la somme que lui alloue le comité.

L'amendement de M. Thompson est accepté par un vote de 95 contre 20.

M. Demas propose que le casuel du gouverneur soit de mille piastres; il retire ensuite la motion, attendu qu'un article précédent prohibe tout casuel.

M. Simon fait la motion que le gouverneur soit autorisé à toucher une partie de son salaire tous les mois au lieu de tous les trois mois; elle est acceptée par un vote de 90 contre 18.

L'article [modifié] est adopté.

Le secrétaire passe à l'article 12 :

Il désignera, avec l'assentiment du Sénat, les fonctionnaires dont les places sont établies par la présente constitution et dont la désignation ou l'élection n'y est pas prescrite, mais l'Assemblée Générale aura le droit d'indiquer le mode de désignation de tous les emplois [illegible] par la loi.

M. Davidson (d'Iberville) propose que le gouverneur ne soit pas autorisé à désigner des fonctionnaires, excepté dans les cas de vacances ou de démissions, et que même alors il ne les désigne que pour soixante jours, dans le courant desquels des élections devront être ordonnées. La motion est rejetée.

M. Logan veut que nul ne soit désigné fonctionnaire d'une paroisse dont il n'est pas résident.

M. Todd dit que le comité des stipulations générales a pourvu à ce cas.

La modification de M. Logan est déposée sur le bureau.

M. Lyons propose que [illegible] soit autorisée à pourvoir au mode d'élection aussi bien qu'au mode de désignation des fonctionnaires. Sa proposition est acceptée par un vote de 71 contre 2.

L'article est adopté.

L'article 13 :

Le gouverneur aura le pouvoir de remplir les vacances qui pourront survenir en l'absence du Sénat [illegible]

Est lu.

M. Poché propose de déclarer, à la fin de l'article, que si le gouverneur n'envoie pas au Sénat le nom d'un fonctionnaire qu'il aura désigné en l'absence du Sénat, le fait de ne l'avoir pas envoyé devra être considéré comme un rejet.

La motion est acceptée.

L'article [modifié] est adopté.

L'article 14 :

[illegible]

M. Lyons fait la motion de [illegible]

[illegible] est acceptée.

L'article (modifié) est adopté.

L'article 15 :

[illegible]

Le secrétaire lit l'article 16 :

[illegible]

M. Moore, (de Lafourche) propose d'insérer, après les mots "session extraordinaire", les mots; "ou recommandées par un message spécial après la convocation de l'Assemblée générale". La motion est rejetée par un vote de 45 contre 43.

M. Goodwin propose de substituer le mot "limiter" au mot "fixer". L'amendement est accepté.

M. Favrot propose d'insérer, après les mots: "en cas de désaccord entre les deux Chambres", les mots: "sur l'époque d'ajournement". La modification est adoptée.

M. Robertson propose de commencer l'article par les mots; "Il devra veiller à la fidèle exécution des lois." La proposition est acceptée.

M. Fuchinge propose d'ajouter à l'article: "et tout acte législatif, après le temps limité, sera nul et de nul effet."

M. Semmes propose de modifier l'amendement de M. Furlonge de manière à frapper seulement de nullité tout acte se rapportant à des sujets autres que ceux qui sont mentionnés dans la proclamation. M. Furlonge accepte la modification, qui est adoptée.

M. Richardson propose un amendement qui déclare que la session extraordinaire ne devra pas excéder vingt jours.

M. Todd propose d'effacer tout ce qui suit le mot "spéciale"—dans la première clause. Sa motion est adoptée.

La modification de M. Richardson est adoptée par un vote de 44 contre 38.

L'article (modifié) est adopté.

L'article 17 :

Tout projet de loi qui aura été adopté par les deux Chambres devra être présenté au gouverneur. Si le gouverneur l'approuve, il devra le signer; s'il ne l'approuve pas, il devra le renvoyer, avec ses objections, à la Chambre d'où il lui est venu, laquelle Chambre devra faire inscrire les objections, tout au long, dans le compte-rendu de la séance, et devra procéder à une nouvelle considération du projet. [illegible]

Est lu.

M. Blanchard propose certaines modifications de langage; la Convention les accepte.

M. Pardee fait la motion de laisser un projet de loi entre les mains du gouverneur cinq jours seulement au lieu de dix, et d'obliger le fonctionnaire à déposer, aux bureaux du secrétaire d'État, dans les cinq jours qui suivront l'ajournement de la Législature, le veto qu'il pourrait y mettre.

M. Lyons propose un amendement qui déclare qu'après les cinq jours qui suivront l'envoi au gouverneur, le projet deviendra une loi à moins que la Législature ne s'ajourne avant l'expiration des cinq jours. Le délégué d'East Feliciana propose également de substituer les mots "ne deviendra pas une loi" aux mots "deviendra une loi" et d'effacer tout le reste de l'article.

M. Lyons dit que le but de ses deux propositions est d'empêcher le gouverneur de signer un projet de loi après l'ajournement de la législature.

La Convention adopte la première. On demande le vote sur la seconde, qui est adoptée par 34 oui contre 3 non.

L'article (modifié) est adopté.

L'article 18 :

Le gouverneur aura le pouvoir de désapprouver une ou des parties quelconques d'un projet de loi faisant des allocations [illegible]

Est adopté.

L'article 19 :

Tout ordre, résolution ou vote auquel l'assentiment des deux Chambres sera nécessaire, excepté quand il s'agira d'ajournement, devra être présenté au gouverneur, et, pour être valide, devra être approuvé par lui. [illegible]

Est lu.

M. Herron propose d'insérer, après le mot "ajournement" les mots: "de procédures parlementaires."

M. Breaux croit que l'amendement est contraire à un article précédent et qu'il est inutile. M. Robertson partage l'opinion du délégué d'Orléans.

L'amendement est adopté.

M. Semmes propose d'ajouter, à la modification de M. Herron, les mots: "à l'adresse ayant pour but la destitution d'un fonctionnaire."

M. Pardee demande que tout l'article soit effacé; il n'en voit pas l'utilité. La motion est rejetée.

La modification de M. Semmes est acceptée.

L'article (modifié) est adopté.

Les articles 20 et 21 étant contraires à l'article 1 que la Convention a adopté après l'avoir modifié, sont effacés.

Le secrétaire lit l'article 22 :

Le trésorier, l'auditeur, l'avocat-général et le secrétaire d'État devront être élus par les électeurs de l'État, pour quatre ans. [illegible]

M. Moore [de Lafourche] propose que le gouverneur ne puisse remplir les vacances qu'autant que le terme non expiré n'excède pas un an, et que l'article soit modifié en conséquence.

M. Matthews lui répond qu'il vaut mieux accorder au gouverneur le pouvoir dont l'article le revêt que d'encourir les frais d'une élection.

M. Breaux dit que les fonctionnaires ne donnent jamais leurs démissions, mais qu'ils meurent quelquefois, et ils pourraient mourir juste à temps pour occasionner une dépense à l'État.

M. Matthews fait la motion d'effacer le mot "générale," qui précède le mot "élection."

La modification de M. Matthews, laquelle est un substitut à l'amendement de M. Moore, est acceptée.

M. Pardee demande que tout ce qui suit les mots "pour quatre ans" soit effacé; sa motion est repoussée.

M. Lyons, en combattant la proposition de M. Pardee, s'élève contre l'idée de laisser au gouverneur le droit de remplir la vacance.

M. Knoblock propose que tout ce qui suit les mots: "l'assentiment du Sénat" soit effacé.—Le délégué de Lafourche voudrait que le gouverneur fût autorisé à remplir toutes les vacances, avec l'assentiment du Sénat.

M. Poché est d'avis que la modification de M. Matthews—modification que la Convention a acceptée—est le juste milieu. Il se prononce contre les deux autres amendements, qui sont rejetés.

L'article (modifié) est adopté.

L'article 23 :

Le trésorier, l'auditeur, le secrétaire d'État et l'avocat-général devront recevoir, pour leurs services, un salaire qui ne devra être ni augmenté ni diminué durant la période pour laquelle ils auront été élus, mais ce salaire ne devra pas excéder quatre mille piastres par an.

M. Poché offre le substitut suivant:

L'avocat général, le trésorier et l'auditeur devront recevoir pour leurs services, un salaire qui ne devra pas excéder quatre mille piastres, et le secrétaire d'État un salaire qui ne devra pas excéder trois mille piastres par an. Ces salaires ne devront être ni augmentés ni diminués durant le terme pour lequel ces fonctionnaires auront été élus.

Le substitut est repoussé.

M. Forman propose un substitut qui fixe le salaire de l'avocat général à $3,600, celui de l'auditeur et du trésorier à $3,000, celui du secrétaire d'État à $2,400—par an. Ces fonctionnaires ne devront pas recevoir d'émoluments et tous les mois, une partie de ce qui leur revient.

M. George demande que la rétribution de l'avocat-général soit de quatre mille piastres par an. Le délégué de Webster fait ressortir l'importance des devoirs de ce fonctionnaire, le talent et les connaissances qu'on a le droit d'exiger de lui.

M. Demas propose trois mille piastres par an.

M. Thompson ne voit pas pourquoi la Louisiane, dans ces jours de [illegible]

[illegible]

M. Davidson (de Claiborne) propose trois mille piastres par an. Si l'État accorde trois mille six cents à l'avocat-général, il faudra en donner autant aux juges de districts.

[illegible] appuie fortement la modification de M. George. Il est persuadé que l'avocat de premier ordre n'acceptera pas les fonctions d'avocat général si le salaire n'est que de trois mille six cents piastres.

M. Sutherlin croit que dans l'état actuel des finances de l'État, un salaire de trois mille piastres est très convenable.

L'amendement de M. George est repoussé par un vote de 41 contre 31.

Celui de M. Demas est adopté par 48 [illegible] contre 48 non.

M. Forman annonce son intention de demander, demain, à la Convention, de revenir sur ce dernier vote.

La Convention s'ajourne à [illegible] après-midi.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 5 juin.—Température—Baisse barométrique, vents du sud chauds et temps généralement clair.

Température du 4 juin 1879.

Thermomètre de C. Duhamel, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	69	[illegible]
9 A. M.	74	[illegible]
12 M.	78	[illegible]
3 P. M.	74	[illegible]

Bulletin météorologique.

Mercredi, 4 juin, 3 h. 42 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

[illegible]

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (in feet) au plus haut:

[illegible]

T. V. VAN HEUSEN.

Sergeant Signal Corps. U. S. A.

Mariages, naissances et décès inscrits au Bureau de Santé:

Mariages. — Charles Blackstone à Joséphine Hébert.

Wm. C. Cook à Mary J. Barnes.

William Stern à Amelia Frenkel.

Julius Katz à Theresa Levy.

Joshua Williams à Lizzie Douglas.

Frederick Lambert à Honora L. Cochran.

W. Reichert à Emma Drosto.

Adolph Goldstein à Cora Black.

Mayer Levy à Mme Mina Lehnstein.

Naissances—Mme Joseph Harris, une fille.

Mme F. A. Bienvenu, un garçon.

" Henry Hansen, une fille.

" Henry Berger, une fille.

" Francisco Rivero, un garçon.

" Samuel Mayers, une fille.

Décès—Marie L. Thompson, 8 mois.

Emilie C. Cotte, 42 ans.

Henry Dickinson, 4 mois.

Eugène Francis, c., 1 an.

Camille François, c., 3 ans.

Charles Gessler, 46 ans.

Octave J. Patton, c., 3 mois.

Camille Moreau, 10 ans.

John Martin, 26 ans.

[illegible] Fitzpatrick, quelques heures.

Ferdinand Alzina, 5 mois.

La quarantaine modifiée.—La communication suivante a été adressée, hier matin, au gouverneur:

Nile-Orléans 4 juin.

A Son Exc. F. T. Nicholls,

Gouverneur de la Louisiane.

Monsieur,—Je suis chargé de vous informer que la résolution suivante, présentée par M. Marks, a été adoptée hier par le Bureau de santé:

Résolu que, le Gouverneur soit prié de modifier sa proclamation établissant une quarantaine contre certains ports de manière que la période de détention soit de 240 heures au lieu de 20 jours, pour tous les navires venus de ports sujets aux conditions de la dite proclamation.

Tous les membres, moins un, ont voté pour l'affirmative.

Très respectueusement, votre obéissant serviteur,

S. S. Herrick D. M.

Secrétaire du Bureau de Santé.

C'est de cela seul que le Bureau de Santé s'est occupé dans la séance de mardi. M. Marks, en présentant sa résolution, a dit qu'une quarantaine de vingt jours équivalait à la destruction du commerce de la ville avec l'étranger, et privait de travail une foule de gens dans une saison où il est difficile à trouver; il a pensé qu'une quarantaine de dix jours devait suffire.

Le Dr Lober a proposé de laisser le temps à l'appréciation du médecin de la quarantaine. Il n'a pas été appuyé et la motion de M. Marks ayant été mise aux voix en a obtenu 5 contre 4, ce qui n'était pas suffisant, une majorité des deux tiers étant nécessaire.

M. Marks a rappelé alors la loi du 24 mars 1876 qui donne à la majorité du Bureau le droit d'admettre en tout temps un navire en libre pratique, ce qui annule la quarantaine.

Le Dr Choppin, en conséquence, a appuyé la motion et a dit qu'il valait mieux fixer un temps que de laisser la question toujours ouverte.

On a voté de nouveau et la résolution limitant la quarantaine à 10 jours a été emportée par 8 contre 1, le Dr Lober votant négativement.

Pas l'ombre de fièvre jaune.—Nous recevons la lettre suivante que nous sommes heureux d'insérer, car elle prouve qu'il n'y avait pas le moindre fondement aux bruits rapportés. Le docteur Quijano a fait au docteur Watkins une réponse identique à celle du docteur Cittarotto.

Nouvelle-Orléans le 4 juin 1879.

A Messieurs les Éditeurs de l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs,

Dans le compte-rendu des séances du Bureau de Santé, l'*Abeille* du 30 mai, ayant donné place au paragraphe suivant: "Le Dr Herrick dit qu'il a été informé par le Dr Quijano qu'il avait en traitement deux cas de fièvre jaune et que le Dr Cittarotto en avait deux également, mais, après avoir visité les malades, il a reconnu que les quatre cas étaient des fièvres de marais.

Je viens vous prier de vouloir bien donner place à la rectification de faits inexacts en ce qui me concerne et qui, s'ils n'étaient contredits, n'auraient d'autre effet que d'affecter mon caractère professionnel, en me plaçant aux yeux du public sous un point de vue faux et peu enviable. Les faits sont tels que les publie le *Times* du 30 mai—"Le bruit s'étant répandu que j'avais en traitement deux cas de fièvre jaune, le Dr Watkins, inspecteur sanitaire du Bureau de santé pour le 2e District, vint me voir pour s'enquérir du fait; comme je n'ai vu aucun cas de fièvre jaune cette année, j'ai dû nier formellement le fait, dénégation dont il s'est contenté sans aller voir les malades qu'il m'eût été du reste impossible de lui désigner.—J'ose espérer Messieurs que vous voudrez bien donner place dans votre estimable journal à cette petite rectification de faits.

Votre obéissant serviteur,

J. Cittarotto, M. D.

Bureau national de santé.—Le Dr Choppin et le col. Hardee ont été choisis par le Bureau dont ils sont membres, pour aller représenter les intérêts de la Louisiane dans une réunion du Bureau national de santé, convoquée à Washington pour samedi prochain. Le Dr Choppin et le col. Hardee sont partis hier pour aller remplir leur mission.

Accidents.—Mardi soir des chevaux attelés à une voiture conduite par Wm Moore, ont pris le mors aux dents. Au coin des rues Constance et Gaiennié, la voiture, se heurtant contre un poteau de lampe, a été renversée. M. J. McCarty et une dame, qui occupaient la voiture, ont été jetés à terre sans éprouver d'autres maux que des contusions. Moore tombant de son siège s'est fracturé le genou. Les chevaux qui s'étaient détachés du véhicule, tant soit peu endommagé, ont été arrêtés subséquemment et rendus à leur maître, M. F. Johnson, entrepreneur de pompes funèbres.

Dans la matinée du même jour, vers les 10 heures, trois hommes, nommés respectivement James Fordyce, John [illegible] ont été jetés à l'eau par une bouffée de vent qui a renversé leur embarcation. Comme ils étaient, tous les trois, de bons nageurs, ils ont pu redresser leur bateau et revenir à terre sans avoir autrement souffert que d'être mouillés, un jour où l'eau était passablement fraîche sous l'influence de 48 heures de pluie et d'un vent du Nord très vif.

Dans la soirée du même jour, un homme de couleur nommé Wilson Deskes, âgé de 40 ans, est mort du tétanos chez lui au coin des rues Première et Claiborne. Le 20 mai dernier, un matelot du steamer Belle de Shreveport était tombé accidentellement sur un pied, et lui avait fait une blessure assez grave pour causer le tétanos, et dont il est mort.

Un jeune homme qui promet.—Mardi soir, Wm Church ou Wm Davis, âgé de 15 ans, a été arrêté sur l'accusation d'avoir volé [illegible] On rapporte que [illegible] avec Mme J. M. Davis, [illegible] qu'il avait mené joyeuse [illegible] avait loué une chambre rue du Canal No 228, où il faisait bombance. Il achetait des paniers de champagne, envoyait chercher de fines pâtisseries, n'épargnait rien pour avoir de beaux habits, fréquentait les salons photographiques, faisait reproduire ses traits sous toutes les épaulures, conduisait des chevaux fringants au lac et s'y faisait accompagner dans de belles voitures par le professeur de natation Clark, qui ne s'était jamais trouvé en pareille joyeuse compagnie. Mais, de ce train, son argent volé s'en allait presque aussi vite qu'il l'avait été venu, et lorsque le jeune cavalier a été arrêté il n'avait plus que 50 cents dans sa poche.

Mme Davis n'a pas voulu le poursuivre pour vol; seulement elle l'a accusé de vagabondage, sur quoi le juge Sheehan l'a envoyé à la maison de refuge des garçons.

Mort subite.—A 11 heures hier matin, une femme de couleur nommée Mme Jackson est morte subitement en sa résidence, rue Dryades, entre Stiles et Washington.

Fête scolaire.—Les directeurs de l'école de St-Louis de Gonzague et les directrices de l'école de Notre-Dame de Bon Secours ont organisé à l'intention de leurs élèves une petite fête qui aura lieu ce soir à 5 heures dans la salle St-Alphonse, rue St-André, entre Magazine et Constance. Plusieurs petites pièces françaises et anglaises seront jouées, avec récitations diverses, lecture de compositions, etc.. La soirée sera charmante pour les enfants et leurs parents.

—Une lettre adressée à une dame Alsacie en France et évidemment destinée à être mise à la poste mais ne portant pas de timbre, a été trouvée dans la rue et déposée à notre bureau où la personne qui l'a perdue peut la réclamer.

Chambre de Commerce.—Cette Chambre, dans sa dernière séance, a [illegible] que de renvoyer [illegible] secrétaire, qui se décide aux [illegible] suivants:

1. Résolution du Bureau National de Commerce proposant l'unification et la qualification de toutes les lois d'État affectant le commerce.

2. L'adresse de M. Léon Chotteau devant l'association de soierie sur le tarif réciproque entre les États-Unis et la République de France.

3. Correspondance de l'Hon. J. W. Foster, ministre des États-Unis, au Mexique, avec l'Association des fabricants de Chicago.

4. Le bill de la Chambre pour augmenter l'efficacité du Bureau national de Santé, et pour empêcher l'introduction de la propagation dans les États-Unis de maladies contagieuses ou infectieuses.

5. Documents du secrétaire d'État des États-Unis sur la cour d'encise d'arbitrage.

6. Délégués à la convention de Vicksburg.

7. Articles de l'Association des Planteurs de coton de la Vallée du Mississipi, de la Louisiane et de l'Arkansas.

8. Résolutions du Bureau national de commerce proposant que le maire de la ville nomme des commissaires pour l'exposition qui doit avoir lieu à New-York en 1883.

9. Communication du colonel Marshall J. Smith.

10. Rapport du bureau national de commerce sur l'introduction du système décimal des poids et mesures.

Le rapport sera appelé à la prochaine séance de la Chambre, qui aura lieu lundi prochain, à 2 heures et demie.

Éducation publique.—Les membres du Conseil de Direction des Écoles publiques et gratuites ont tenu, hier soir, leur séance régulière du mois de juin.

Le surintendant des écoles de la ville, M. Wm. O. Rodgers a soumis son rapport mensuel dans lequel il a exprimé sa satisfaction quant aux progrès des élèves et à la discipline qui règne dans toutes les écoles. Il a terminé ses remarques en signalant à l'attention des messieurs du Bureau le mauvais état de plusieurs bâtisses et leur besoin immédiat de réparations.

Un congé a été accordé à M. Fairweather.

Les divers comités permanents ont fait leurs rapports, et comme ceux-ci ne contenaient rien d'une importance quelconque, ils ont été adoptés sans soulever de discussions.

Les mêmes comités du mois dernier chargés du soin de visiter les écoles de temps à autre ont été désignés, après quoi, la séance a été levée.

Promenade-concert.—Ces fêtes semi-mensuelles organisées sous les auspices du nouveau Jockey Club de la Louisiane et qui ont lieu en son beau local, à l'extrémité de la rue de l'Esplanade, ont le don d'attirer le grand monde, le monde élégant de notre ville. La fête d'hier a été plus brillante que toutes celles qui l'ont précédée; les valseurs et les valseuses, plus nombreux que jamais, paraissaient se livrer avec plus d'ardeur à la danse du *Boston*, et même les accords de l'orchestre semblaient plus entraînants qu'à l'ordinaire.

Sous-trésorerie.—Voici le montant des recettes de mardi: Revenu de l'intérieur $3,041 48; Douane (argent) $152 95; Douane (billets) $11,830 00; Poste $6,073 00; certificats de conversion à 4 pour cent, $24,000 00; recettes diverses $33,434 60. Total $78,681 71.

Ventes immobilières aux bureaux de l'encanteur des allocations:

[illegible]

Fabrique Anderson.—Cette marque de chaussures, établie rue Poydras 150, est une des meilleures de la Nlle-Orléans. [illegible]

45 Years Before the Public.

THE GENUINE

DR. C. McLANE'S

CELEBRATED

LIVER PILLS,

FOR THE CURE OF

Hepatitis, or Liver Complaint,

DYSPEPSIA AND SICK HEADACHE.

Symptoms of a Diseased Liver.

PAIN in the right side, under the edge of the ribs, increases on pressure; sometimes the pain is in the left side; the patient is rarely able to lie on the left side; sometimes the pain is felt under the shoulder blade, and it frequently extends to the top of the shoulder, and is sometimes mistaken for rheumatism in the arm. The stomach is affected with loss of appetite and sickness; the bowels in general are costive, sometimes alternative with lax; the head is troubled with pain, accompanied with a dull, heavy sensation in the back part. There is generally a considerable loss of memory, accompanied with a painful sensation of having left undone something which ought to have been done. A slight, dry cough is sometimes an attendant. The patient complains of weariness and debility; he is easily startled, his feet are cold or burning, and he complains of a prickly sensation of the skin; his spirits are low; and although he is satisfied that exercise would be beneficial to him, yet he can scarcely summon up fortitude enough to try it. In fact, he distrusts every remedy. Several of the above symptoms attend the disease, but cases have occurred where few of them existed, yet examination of the body, after death, has shown the liver to have been extensively deranged.

AGUE AND FEVER.

Dr. C. McLane's Liver Pills, in cases of Ague and Fever, when taken with Quinine, are productive of the most happy results. No better cathartic can be used, preparatory to, or after taking Quinine. We would advise all who are afflicted with this disease to give them a fair trial.

For all bilious derangements, and as a simple purgative, they are unequaled.

BEWARE OF IMITATIONS.

The genuine are never sugar coated.

Every box has a red wax seal on the lid, with the impression Dr. McLane's Liver Pills.

The genuine McLane's Liver Pills bear the signatures of C. McLane and Fleming Bros. on the wrappers.

Insist upon having the genuine Dr. C. McLane's Liver Pills, prepared by Fleming Bros., of Pittsburgh, Pa., the market being full of imitations of the name McLane, spelled differently but same pronunciation.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Caucasiens exilés.

St. Pétersbourg, 4.—Le Golos annonce que 500 montagnards du Caucase qui se sont révoltés pendant la dernière guerre ont été exilés à Perm.

Tentative contre la vie du Czarewitch.

Londres, 4—Une dépêche de Berlin au Standard dit, que l'on a découvert, dans la nuit du 20 dernier, une barricade à St.-Pétersbourg, près du palais de Peterhof, à travers le chemin que le Czarewitch et sa femme devaient traverser.

Le Pape et le mariage civil.—Crue du Pô.

Rome, 4—Une lettre écrite par le Pape a été publiée; elle déplore la nouvelle loi du mariage civil; elle nie que l'église ait la moindre idée d'empiéter sur les prérogatives de l'État; mais elle déclare que les mariages purement civils ne constituent pas un lien honnête et sacré.

La rivière Le Pô a brisé ses digues entre le village de Sermide et la ville de Revere. Les dommages sont considérables.

Les chemins de fer dans l'Empire—Les ports libres de Hambourg et de Brême.

Berlin, 4—Le gouvernement va probablement exiger des taux uniformes pour tous les chemins de fer de l'Empire.

Hambourg, 4—On nie que Bismarck ait demandé aux villes de Hambourg et de Brême d'abandonner leurs privilèges de ports-libres.

Croisière contre le commerce des esclaves sur la côte de Mozambique.

Londres, 4.—Le Standard annonce comme suite au traité récemment conclu avec le Portugal en faveur du développement de la liberté du commerce et de la civilisation en Afrique, l'envoi d'un navire de guerre sur la côte de Mozambique pour coopérer avec les Portugais à la suppression du commerce des esclaves.

La famine dans l'Inde.

Simla, 4—Il est impossible d'exagérer la détresse causée ici par la famine. Le Maharajah de cette province, à la requête du vice-roi de l'Inde, est parti pour la ville capitale de Cashmere afin de présider à l'organisation des secours. 3500 tonnes de grains sont maintenant en transit dans la vallée de Cashmere.

Le canal de Panama.

Londres, 4—Le correspondant parisien du Times dit que M. de Lesseps va bientôt publier une circulaire pour solliciter des souscriptions à l'entreprise du canal de Panama; il se rendra lui-même à l'isthme en septembre. Les délégués des États-Unis sont désappointés du rejet de la route du Nicaragua.

L'Allemagne et le Khédive.

Le Caire, 4—Le consul allemand a eu une entrevue avec le Khédive, hier, et lui a demandé une réponse à la protestation de l'Allemagne du 17 mai contre la façon arbitraire dont le décret du Khédive, en date du 7 avril, traite les créanciers du gouvernement égyptien.

Le khédive a renvoyé le consul au sultan. Le consul a refusé de porter l'affaire devant le sultan, et déclaré que l'Allemagne tenait le khédive responsable. Il a exprimé le regret de voir la question égyptienne prendre une tournure qui pourrait avoir de très sérieuses conséquences.

Effets de l'augmentation des droits sur le tabac en Allemagne à St. Domingue.—Crise commerciale à Hayti.—Silence président provisoire au Venezuela.

Havane, 4—Des avis du 18 mai de St. Domingue, rapportent qu'une grande excitation a lieu dans les provinces du nord, par suite de l'augmentation des droits sur le tabac en Allemagne, qui est le seul marché pour les producteurs de St. Domingue. Toutes les transactions sont arrêtées, et l'on redoute une crise sérieuse.

Par suite de cet état de choses, le président Guillermo a soumis au Congrès une proposition d'établir un commerce libre avec les États-Unis, et d'admettre tous les produits américains francs de droits à St. Domingue, pourvu que les États-Unis accordent le même privilège aux produits de St. Domingue. Le Congrès discutait la proposition, et, si elle était approuvée, un envoyé spécial serait dépêché à Washington. Les derniers avis d'Haïti rapportent que le pays est tranquille.

La fièvre maligne sévit à Port-au-Prince et les affaires sont en stagnation. La qualité extra du café était cotée à 6 D. 50 c.

Les nouvelles du Venezuela disent que, au 13 mai, une parfaite tranquillité régnait. Le général Guzman Blanco avait prêté le serment, le 12 mai, comme président provisoire. La ligne de vapeurs allemands allant au Venezuela et à Saint-Thomas va désormais à la Havane et à Vera Cruz.

Candidatures démocratiques.

Columbus, O., 4—Ewing a été choisi pour gouverneur par la convention démocratique au second scrutin, et Rice pour lieutenant-gouverneur.

Conférence des grévistes.

Pittsburg, 3—Un meeting secret des grévistes de l'industrie métallurgique a eu lieu, ce soir; mais on ne sait rien du résultat des délibérations. Une autre conférence aura lieu demain.

Le commerce du charbon.

Philadelphie, 4— La compagnie de charbon de Philadelphie et Reading annonce que tout leur charbon a été emporté; les ordres pour l'avenir seront remplis aux prix de juillet.

Convention greenbackiste.

Columbus, Ohio, 4—La convention greenbackiste s'est assemblée. 500 délégués présents.

J. P. Carey a été nommé président permanent. Ticket adopté:

Gouverneur, gén. A. Saunders Piatt; lieutenant-gouverneur, Hugo Pryer;

La plateforme se déclare en faveur de la distribution civile et politique sans favoritisme, sans égard pour la naissance, la couleur, la croyance ou situation financière.

Elle demande une simple émission de papier-monnaie suffisante pour subvenir aux besoins du commerce; elle rejette la cause des conférences actuelles sur les partis politiques; elle regarde comme révolutionnaire, tout ce qui peut rappeler les souvenirs de la guerre civile.

Elle demande l'abolition du système des banques nationales et la substitution d'une taxe graduée, sur le revenu aux lois du revenu intérieur, et le paiement de tous les bons des États-Unis en notes legal tender.

Un rapport de la minorité a été présenté et a occasionné une vive discussion.

Grève.

Pittsburg, 4— Dans un meeting des ouvriers du puddlage et de l'industrie métallurgique en général, il a été résolu unanimement de rejeter le plan d'arbitrage proposé par les fabricants.

Les ouvriers ne retourneront pas à l'ouvrage à moins que les patrons ne signent l'échelle des prix de l'an dernier. Des deux côtés, il y a une résolution bien ferme de tenir bon.

Exécutions mystérieuses.

Galveston, 4—Une dépêche de Waco dit: Jesse Allison, couleur, a été assassiné, dimanche soir, à la ferme de Gurley. George et Tom Fair, également de couleur, soupçonnés du crime, avaient été arrêtés, puis relâchés. Aujourd'hui on a trouvé Tom pendu à un arbre près de la maison d'Allison.

Georges a été aussi trouvé, les mains liées et tué d'un coup de feu. Il règne une grande excitation parmi les noirs.

Convention des brasseurs.

[illegible] La convention [illegible] à la fin des discours. [illegible] à la les rapports des comités.

Faillites.

Montréal, 4—F. J. Claxton et Cie, marchandises sèches, ont suspendu. Passif, $60,000.

Le procès Duer-Hearn.

Snow Hill, 4.—Cette singulière affaire continue à occuper le public. Il y a deux systèmes en présence: d'après l'un, le jeune Duer a tué la jeune Hearn par hasard.

Selon l'autre, elle aurait tiré sur elle avec préméditation pour le tuer. Un témoin a dit qu'elle avait déjà, dans une querelle, qui a eu lieu dans les bois, dit-elle eux, tiré trois fois sur son amoureux.

Convention des travailleurs.

San Francisco, 3—La convention d'État des travailleurs s'est assemblée aujourd'hui. Dennis Kearney a été nommé président.

Candidature greenbackiste.

Portland, 3 — La convention greenbackiste a nommé candidat gouverneur Joseph H. Smith.

WASHINGTON

Sénat.

Bayard rapporte avec amendement le bill du sénat rappelant les sections 820 et 821 des statuts révisés, qui ordonnent aux jurés le serment d'épreuve, etc. Il demandera probablement la discussion demain—envoyé à l'impression et mis à l'ordre du jour. Le sénat s'occupe ensuite du bill amendant la loi relative aux districts judiciaires du Texas; elle l'adopte et s'ajourne.

Chambre.

Les amendements du Sénat au bill Grasshopper, de la Chambre, ayant pour but de prolonger l'époque du payement pour le préempteur sont adoptés. Il ne manque plus que la signature du président.

Plusieurs projets sont présentés et référés.

M. Buckner, président du comité sur les banques et la monnaie courante, rapporte une résolution demandant une enquête sur les affaires de la banque Ocean, de New-York, de la banque Nationale allemande de Chicago, et surtout sur l'administration de l'actif de ces banques par leurs receveurs.

La Chambre adopte le résultat de l'enquête sur les banques, ainsi que la résolution de M. Whittecome demandant une enquête sur tout le système des banques nationales et leur état de corruption.

M. Atkins, Tenn., président du comité des allocations, présente une résolution conjointe rappelant diverses clauses du bill d'allocations diverses, approuvées le 3 mars, avec les amendements du Sénat.

M. Hunton présente un amendement augmentant l'allocation en faveur de la famille du représentant Schleicher, Tex. La pension est élevée à $1000.

M. Springer, Ill., présente un préambule et une résolution exposant les procédures du comité sur les dépenses du département d'État, dans le dernier Congrès, contenant les accusations contre Geo. T. Stewart, ministre en Chine, la mise en accusation et les témoignages entendus dans l'affaire. Le tout référé au comité judiciaire avec prière de discuter l'affaire, d'entendre de nouveaux témoins, s'il est nécessaire, et de faire un rapport sur toutes les questions à la prochaine session. Adopté. La Chambre s'ajourne.

Parmi les bills présentés aujourd'hui à la Chambre, il faut citer celui de M. Buckner, amendant la section 3700 des Statuts révisés comme suit:

Le secrétaire du trésor peut acheter de la monnaie métallique pour maintenir la reprise avec des notes des États-Unis autorisées par la loi, au taux et au terme qu'il jugera le plus avantageux au public.

Il lui est interdit désormais de vendre ou d'émettre aucune obligation des États-Unis portant intérêt excepté pour le rachat de la dette publique.

Comités.

Le comité de la Chambre sur les édifices publics a nommé un sous-comité pour préparer un bill en vue d'établir un hôpital à Hot Springs, Arkansas.

Un meeting du comité de la chambre a lieu demain. On y présentera les projets votés par le caucus démocratique.

Voici en substance le projet rapporté par M. Bayard, du comité judiciaire du Sénat, et rappelant les sections des statuts révisés sur le serment d'épreuve des jurés.

Il doit faire partie du bill d'allocation législative et judiciaire voté par le caucus démocratique. Les sections 801, 820 et 821 et la dernière clause de la section 800 des statuts révisés sont rappelés. Tous les jurys, grands et petits, dans les cours de Circuit des États-Unis, seraient tirés publiquement d'une boîte contenant les noms d'au moins 300 personnes possédant les qualifications prescrites dans la section 800. Ces noms seront placés dans la boîte par le commis de la cour, et le commissaire nommé par le juge. Le dit commissaire devra résider dans le district où siège la cour, il devra jouir d'une bonne réputation, appartenant au parti politique opposé à celui dont fait partie le commis.

Le commis et le commissaire placeront chacun un nom dans la boîte, alternativement jusqu'à ce que le nombre requis soit atteint. Rien n'empêchera le juge, dans un district où la chose se pratique actuellement, d'ordonner que les noms des jurés soient tirés d'une boîte employée par les autorités d'État après avoir fait le choix des jurés.

Convention démocratique.

Columbus, Ohio, 4. — La convention démocratique d'État s'est assemblée, aujourd'hui, à Cincinnati. Président, Sam. F. Hurd. Ticket:

Gouverneur, Thos. Irving; lieutenant-gouverneur, A. V. Rice; trésorier, Antony Howells; juge à la cour suprême, W. J. Gilmore; avocat-général, J. Pillars.

La plateforme demande une élection libre, sans intervention militaire. Les lois votées par le Congrès, sous prétexte de régulariser les élections congressionnelles, interviennent dans l'élection des officiers d'État et annulent les lois des États réglant le choix de ces officiers; elles sont inconstitutionnelles et doivent être rappelées.

Il faut un changement dans les lois sur les jurys fédéraux, de telle sorte que les jurys ne puissent pas être influencés par le gouvernement dans un but despotique ou de parti, comme dans le passé. Le Président et la minorité républicaine au Congrès, en refusant de voter le budget, à moins que la majorité ne consente à l'emploi des troupes aux polls et au maintien de lois d'élections injustes et inconstitutionnelles, ont manifesté un esprit factieux ne visant qu'au succès d'un parti au lieu de songer au bien du pays, ils méritent d'être condamnés par tout le peuple américain.

Le président Hayes, en frappant de son veto une législation sage et constitutionnelle, n'a tenu aucun compte de l'esprit de la Constitution ni de la volonté du peuple. C'est l'esprit de la démocratie de l'Ohio que pas un dollar ne devrait être alloué par le Congrès pour payer des soldats, des marshals, des inspecteurs chargés d'intervenir dans les élections.

Au point de vue financier, la plateforme affirme de nouveau les anciens principes du parti, elle demande l'abolition du système actuel des banques nationales, la substitution des greenbacks aux billets des banques nationales.

Elle déclare que la démonétisation de l'argent a été une fraude monstrueuse, et que ce métal doit être remis sur un pied d'égalité avec l'or.

Une résolution additionnelle requérant les membres du Congrès de ne pas voter le bill des crédits de l'armée tant qu'il n'y aura pas introduit une clause interdisant à l'armée d'influencer ou d'intimider le peuple aux polls, a été présentée par Frank Hard, au nom de la minorité des résolutions. Elle a été rejetée.

Divers.

Wheeling, 4—Rosa Parsons, vaurien notable, de couleur, s'est fait tuer par le constable qui le poursuivait et auquel il résistait.

Washington, 4—Hon. Emory Speer part pour la Géorgie, rappelé au chevet de sa femme sérieusement malade.

San Francisco, 4—Iguerra, convaincu de meurtre, s'est coupé la gorge avec un rasoir qui lui avait été apporté par sa femme.

Albany, 4—James D. Fish a été nommé receveur de la compagnie d'assurance mutuelle du Globe. Il a donné $500,000 de caution.

Concord, N.-H., 4—Coke, témoin contre Buzzell, accusé de meurtre, rétracte son premier témoignage. Une nouvelle audition de cause est probable.

Marchés étrangers.

Liverpool, 4, midi—Coton actif et ferme; Middling Uplands 6 15/16d. Middling Orleans 7d. Ventes 12,000, pour la spéculation et l'exportation 2000. Recettes 29,500, américaines 13,900.

Future 1/8d en hausse à l'ouverture. Uplands low middling clause. A livrer en juin et juillet 7 1/32 à 7 1/16 à 7 3/32d., juillet et août 7 1/8 à 7 5/32 à 7 3/16d., août et septembre 7 7/32 à 7 1/4d., septembre et octobre 7 1/4d.

Paris, 4, 4 P. M.—Rentes 116 fr et 5 c.

Liverpool, 4 P. M.—Middling Uplands 7/8 d. Middling Orleans 7 3/16d. Ventes 20,000; pour la spéculation et l'exportation 3000; Uplands sur la base du low middling, livraison en juillet 7 1/8, août et septembre 7 1/4d., septembre et octobre 7 9/32d, octobre et novembre 7 1/4.

Berlin, 4—Les espèces ont diminué de 2,560,000 marcs.

Londres, 4—Consolidés au comptant 97 5/16; à terme 97 3/8; Erie 27 5/8.

Argent, Stocks, etc.

New York, 4, midi—Stocks calmes. Argent 5; change, long 4.87 3/4, court 4.89 1/4; bons d'État calmes; gouvernements fermes. Coton calme; ventes 172. Middling Uplands 13 1/4, Middling Orléans 13 3/8. A livrer, fermes: juin 13:26, juillet 13:48, août 13:67, septembre 13:36, octobre 12:39.

New-York, 4 juin au soir. — Argent 2 1/2 à 3 1/2. Change, 4.87 1/2 à 4.87 3/4. Gouvernements calmes, nouveaux 5s 1.03 3/4, 4 1/2s 1.06 5/8, Bons d'État calmes.

Marchés américains.

New York, 4 — Recettes nettes 88, brutes 3879. Futurs faibles à la clôture. Ventes 126,000. Juin 12.95 à 97, juillet 13.14 à 15, août 13.32 à 34, septembre 13.06 à 13.04, octobre 12.62 à 63, novembre 12.44 à 12.46, décembre 12.33 à 35, janvier 12.34 à 36.

New York, 4—Coton calme. Middling Uplands 13 13/16, Middling Orléans 13 5/16. Ventes 118 balles. Recettes nettes consolidées 1886. Exporté pour la Grande Bretagne 500.

Passes.

Port-Eads, 4 juin, 6 P. M.—Vent d'est, léger.

Arrivé, goëlette Cephas Starrett, en 22 jours, de Philadelphie; goëlette Constance, en 5 1/2 jours de Ruatan.

Parti, steamships Hudson et Algiers, pour New York.

FLEUVE ET RIVIÈRES.

Vicksburg, 4.—Temps clair, thermomètre 78. Le fleuve a baissé de 1 pouce.

Cincinnati, 4 — Rivière 10 pieds 6 pouces et reste stationnaire. Temps clair et agréable. Parti, Mitchell pour la Nlle-Orléans.

Pittsburg, 4 — Rivière, 2 pieds et stationnaire. Temps clair et agréable.

Louisville, 4 — La rivière baisse, 6 pieds 2 pouces dans le canal. Temps clair et agréable.

Cairo, 4—Arrivés: Golden Rule, Belle of Shreveport et Natchez de la Nlle-Orléans. Parti: Future City pour la Nouvelle-Orléans.

Le fleuve a 16 pieds 10 pouces et monte. Temps clair. Thermomètre 78.

Evansville, 4 — Rivière, 11 pieds et baisse. Temps clair et agréable.

Memphis, Tenn., 4—Le fleuve a haussé de 10 pouces. Temps clair et agréable.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi, 4 juin, 1879.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

	Échanges.	Balances.
31 mai	$ 782,122 66	$ 90,356 34
2 juin	888,110 45	166,697 56
3 juin	890,600 54	157,167 55
4 juin	1,190,849 66	$178,445 94
Jusqu'ici cette semaine	$6,739,171 66	$651,667 00
Même temps la semaine dernière	3,917,167 84	497,095 00
Total la semaine dernière	5,588,523 79	738,467 63
Total la semaine précédente	5,964,664 38	778,689 44

Le marché monétaire n'a pas varié aujourd'hui. Nous continuons de coter le papier escomptable de commerce de 6 à 7 pour cent par an et l'escompte; à 1 de 8 à 9; seconde classe nominal. Prêts sur garanties collatérales de 6 à 8; hypothèques de première classe de 6 à — et de seconde classe nominal.

Pas de ventes de change étranger rapportées et le marché était toujours coté à 486½ à 486¾ pour le commencement de navire et A1 clear sterling à — à 486½ pour les effets de banques [illegible] et à 5.18¾ pour les francs de commerce.

Les banques et les banquiers ont continué à tirer des chèques sur New-York à ⅛ pour cent de prime. [illegible]

Les actions étaient calmes mais fermes.

Les taux des bons consolidés de l'État ont continué à varier. Les bons à prime ont été fermes.

Le tableau ci-après indique le cours des opérations [illegible] bons consolidés de l'État à la bourse:

[illegible]

Voici les dernières cotes des valeurs courantes recueillies de diverses sources authentiques:

[illegible]

Ventes à la Bourse de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

Mercredi soir, 4 juin 1879.

COTON—Les ventes aujourd'hui embrassent 800 balles, la plupart pour le Havre, à des prix plus forts. [illegible]

Nous donnons aussi les chiffres et le rapport de l'Exchange comme ci-dessous:

BASE DE CLASSIFICATION AMÉRICAINE.

Cotes générales.	Cotes de l'Ex.
Inférieur	[illegible]
Low ordinary	11¼@11½	11¼
Ordinary	11½@11¾	11⅝
Strict ordinary	11¾@11⅞	
Good ordinary	12 @12¼	12⅛
Strict good ordinary	12¼@12½	
Low middling	12½@12⅝	12⅝
Strict Low middling	12⅝@12¾	
Middling	12¾@13	12⅞
Strict middling	13 @13¼	
Good middling	13¼@13½	
Middling fair	13½@13¾	13¾

Aujourd'hui à midi le middling était coté: à Galveston à 12⅝; à Mobile à 12⅝; à Savannah à 12⅝; à Charleston à 12¾; à Wilmington à 12⅝; à Norfolk à 12⅝; à Baltimore à 13¼; à New-York à 13 5/16; à Boston à 13⅜; à Memphis à 12⅝; à Augusta à 12½@12⅝; à Philadelphie à 13½ à Cincinnati à 12 et à St-Louis à 12⅝.

L'Exchange rapporte: Ventes 775 balles. Le marché est ferme.

—ÉTAT DU MARCHÉ AU COTON—

[illegible]

[illegible]

Marché aux Bestiaux.

Opérations depuis samedi.

	Arrivés.	Vendus.	Stock.
Bœufs du Texas	378	322	497
Veaux	51?	250	357
Cochons	26	212	[illegible]
Moutons	386	82	364
Vaches à lait	6	6	31

PRIX DES BESTIAUX

[illegible]

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

JEUDI 5 JUIN 1879.

Port Eads......MARTHA à 11 A. M.

Happy Jack......KITTIE NYE à 11 A. M.

Bas du Fleuve......EMMA IRVINE à 11 A. M.

Bayou Têche......D. STEIN à 5 P. M.

Greenville......J. M. WHITE à 5 P. M.

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 4 JUIN 1879.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship E B Ward Jr. Pizzati. Ile Ruatan

Steamship Morgan, Henry, New York (sur lest)

ARRIVÉS.

Bateau (cap) Ramona, ——, Havane

Goëlette Susan Scranton, Stark, Beaucoa

Goëlette Annie E Webb, Tyler, Galveston

BATEAUX A VAPEUR.

D Stein, Muggah, de St. Martinville

Kittie Nye, Sharp, du bas du fleuve

John Wilson, Blanks, de Ouachita City

J M White, White, de Argyle

Jewel, Treslow, de Jefferson

Jo Bryarly, Scovell, de Shreveport

Isabel, O'Pry, du bas du fleuve

(A la station de la Quarantaine.)

Goëlette Geo Peabody, Demetrio, Tuxpan

Goëlette Seguin, Becker, Minatitlan

EXPORTATIONS.

ILE RUATAN—par steamship E B Ward Jr—[illegible]

Arrivages de Produits.

ST-MARTINVILLE—par steamer D Stein—55 balles coton, 7 barils sucre, 4 barils mélasse

BAS DU FLEUVE—par steamer Kittie Nye—divers à ordre

OUACHITA CITY—par steamer Jno Wilson—150 balles coton, 116 sacs graines coton

ARGYLE—par steamer J M White—110 balles coton, 865 sacs graines coton, 396 sacs tourteaux, 280 sacs farine tourteaux, 59 barils huile

JEFFERSON—par steamer Jewel — 20 balles coton, 500 sacs tourteaux, 407 têtes bestiaux, 4 balles chanvre

SHREVEPORT—par steamer Jo Bryarly—113 balles coton, un lot de bestiaux

BAS DU FLEUVE—par steamer Isabel—divers à ordre

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS RAIL ROAD & STEAMSHIP COMPANY — 3 balles coton, 1 boucaut sucre, 1 baril mélasse, 1959 sacs graines coton

NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD—1 balles coton

CHICAGO, ST. LOUIS & N. ORLEANS R.R.—15 balles coton

LISTE DE NAVIRES

En partance pour la Nouvelle-Orléans

NEW YORK.

[illegible]

PHILADELPHIE

Navire Andrew Jackson, [illegible]

Goëlette Cephas Starrett, Billings, parti 15 mai

LIVERPOOL

[illegible]

LEITH

Barque Christopher Columbus, Knudsen, parti 3 mai

BATH, Ang.

Navire Scotia, [illegible], en charg't 17 mai

LIVERPOOL

Navire Adams, Hawkins, ...parti 10 mai

ROUEN

Barque Dante, Vidulich, ...expédiée 10 mai

LUBECK

Barque Fred, [illegible] ......partie 7 av

CHERBOURG

Barque Stadt Frankfurt an der Oder, Hennah, partie 26 mars

BORDEAUX.

Barque [illegible] Zegrad, Sevisic, ...partie 30 avril

MARSEILLE

Steamship Guadeloupe, Perier, ...parti 14 mai

Steamship Pelissore, ...parti 15 avril

Barque Consiglio Galatola, Scotto, partie 12 avril

Barque Elliott Ritchie, Hutchinson, partie 10 avril

Barque Michele Galatola, Ferraro, en chargem't 3 mars

Barque Virginia de Guardia, Scotto, ...partie 5 av

TRIESTE

Navire Kontosiskon, ...parti 15 nov

IBIZA

Navire [illegible] ......parti 25 avril

[illegible] Il se vend au détail—Prime mess $0.50 le baril, extra prime pork $8.50@9.00. Rump pork et family mess pork pas de stock. Pig pork $5.75 le demi-baril et $10.00 le baril. Pigs feet $1.00 le barillet, $2.00 le firkin, $4.25 le baril et $5.00 le tierçon. Head cheese 4½c la livre.

WHISKEY—Nous cotons le whiskey de l'Ouest $1.05@1.10, Bourbon $1.65 à $2.50 le gallon.

MAIS — L'approvisionnement est abondant mais la demande est modérée sans aucun changement dans les prix. Vendu, 1960 sacs, dont 500 mêlé à 50c le boisseau, 300 jaune à 52c, 100 blanc en dépôt à 55c, 900 blanc à 56c et 100 de à 57c.

MAIS EN GRENIER — Reçu, hier 30,000 boisseaux. Le maïs est en demande avec un faible stock. Nous cotons au débarcadère à 42c le boisseau.

BLÉ—Exporté samedi 36,648 boisseaux. Nous cotons nominalement sur la levée à $1.22 le boisseau.

COW PEAS—Nous cotons: les noirs à $1.15 @1.20 le boisseau, Whippoorwill à $1.25@1.30, high mêlé à $1.40@1.50, good mêlé à $1.45, low mêlé à $1.35@1.40, et clay à $1.60.

AVOINE—Le stock est abondant avec une bonne demande. Vendu, 1100 sacs dont 300 à 42c le boisseau, 250 et 300 à 43c, et 250 à 44c.

SON—Le stock est assez abondant avec une demande limitée et les prix sont fermes. Vendu, 150 sacs à 90c les 100 livres.

FOIN—L'approvisionnement est meilleur, mais pas de transaction. Nous cotons prime à $18 le tonneau, choix à $22.

LAINE—La laine se vend en arrivant. Nous cotons, Burry à 15@17c la livre, Louisiane clair à 25@27, clear lake à 28@30.

MOUSSE—L'approvisionnement est insuffisant et la demande est active. Nous cotons: la mêlé à 2@2½ la livre, la grise mêlée à 3@3¼, la noire à 3@3 4.

VOLAILLES — Nous cotons: les grosses volailles de l'Ouest à $3.00@3.75, la douzaine, les poulets à $2.00@2.50, les canards à $2.25@$2.50, les oies $3.50@4.00, les dindes $10@12.

ŒUFS—Nous cotons: les œufs de l'Ouest à 9@11c, et ceux de la Louisiane à 10@12c la douzaine.

POMMES DE TERRE—Nous cotons: les patates douces à $1@$1.50, les pommes de terre de l'Ouest à $2.50 le baril, les pommes de terre de la Louisiane à $3.50, les oignons de la Louisiane à $3 le baril, les pommes $3.50@4.50, les choux $8@$10 les 100 têtes.

BEURRE—Western cream, fancy, 22@23c, western cream, prime 18@20c. New York creamery, nouveau choix, 22@23c, New York dairy, best offering, 11@13c, Western dairy choice, 14c, Western dairy, prime, 12@13, Western dairy, good, 11c, Western milled 7@8c, western low grades 4@6c la livre.

OLEOMARGARINE—Le stock est très fort. Nous cotons le Western et le Northern à 11@12c la livre.

CAFÉ—Le stock en premières mains est de 4,395. Le stock en mains des marchands est de 11,600 sacs. Le marché est calme mais les prix sont fermes.

Nous cotons pour les cargaisons:

	la livre
Ordinaire (or)	10½@11
Fair	12 @12¼
Good	14 @14¼
Prime	14½@14¾
Pour le détail:	
Ordinaire (or)	11 @
Fair	12½@
Good	14¼@
Prime	14¾@

Nous sommes redevables à MM. Small & Cie., pour les télégrammes suivants de Rio de Janeiro en date du 24 mai et de New York en date du 26 mai 1879. Reçu, 70,000 sacs. Achats pour l'Europe 20,000, pour les États-Unis 65,000, prix $4800, stock 150,000, change 20d, moyenne de la recette quotidienne 10,700 sacs.

RIZ—Reçu ce matin, 15 barils. Les prix sont fermes et les marchands ne vendent qu'à des prix très élevés.

Nous cotons:

	la livre
Chem No. 2	4¼@4½
Common	5 @
Ordinary	5½@
Fair	6½@6¾
Good	7 @
Prime	7 @7¼
Choice	7½@

SEL—Nous cotons: Pour les cargaisons, le sac à 70 à 72½c., course 90 à 95. Ise $1.40 à $1.45 le sac. Livré au débarcadère de bateau ou dépôt de chemin de fer. Il faut ajouter le charroi. Turks Islands 35@40 le sac, en paquets 1@7 cobalt grosseur.

PEAUX—Nous cotons: Peaux vertes de la Louisiane à 6½@7c la livre, dry salted 9c, dry flint 11.

Aux abattoirs les ventes se sont effectuées comme suit: Steer hides au-dessus de 86 livres 6¼c, de 70 à 84 livres, à 6¼@7c, au-dessous de 70 livres 5@6¼c, peaux de vaches comme elles viennent 5¼c, kips 25 à 30 livres 6¼c, 20 à 24 livres 7c, peaux de veaux 50@75c chacune; cuir d'abattoirs, jaune, prime, 20@21c la livre, cuir de second qualité, cuir 6@6¼.

DOUVES EN CHÊNE—Extra pipe 60 pouces $165@175; extra pipe 56 pouces $120@140; light pipe 56 à 60 pouces $100@$110; extra barriques 48 pouces $120@130; extra claret $90@105. Les douves No 1, en chalands, $115@120, pour les inférieures, les prix varient qui vont les qualités.

CHARBON—La demande est modérée. Nous cotons le Pittsburg en gros à 28@30c le baril. Au détail à 50c le baril. Aux bateaux à 45c le baril et 65 le tonneau. Aux steamships 34 le tonneau de 2000 livres.

[illegible]

Nous cotons:

	la livre
Inférieur	4 @5
Common	5¼@5½
Good Common	5½@
Fair	[illegible]
Fully fair	[illegible]
Prime to strictly prime	[illegible]
Choice	[illegible]
Seconds	[illegible]
Jaune clarifié	[illegible]
Off White	7¾@7⅞
Choice white	7⅞@

MÉLASSE—Reçu ce matin 1 baril. Exporté 72. Le stock est très faible et les prix se maintiennent.

Nous cotons:

[illegible]

FARINE—Il n'en est pas arrivé aujourd'hui. Le stock est faible et les prix sont très élevés. Pas de transactions.

Vendu, 1126 barils dont 75 à $4.50, 20 à $5, 25 et 45 à $5.50, 50 à $5.62½, 85 et 50 à $5.60, 25 et 50 à $5.75, 10 à $5, 100 et 50, 75 à $6.25, 200 à $6.40, 25 et 25 à $6.50, 125 et 175 à des conditions particulières.

Nous cotons: le baril

[illegible]

VIANDES SALÉES SÈCHES—Les prix sont fermes [illegible]

[illegible]

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLÉANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,

AVEC UNE

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

ET

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE:

Un an	$16 00
Six mois	7 00
Trois mois	3 50
Un mois	1 25

Port annuel $1 20 ou 10 cents par mois.

ÉDITION HEBDOMADAIRE:

Un an	$5 00
Six mois	2 50
Trois mois	1 25

Port annuel, 25 cents.

Prix du numéro..........10 cents.

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.

Une première insertion..........$1 00

Chaque insertion subséquente..........75

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les États voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des États-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS:

73—CHARTRES—73.

[illegible] BU[illegible] DUFOU[illegible] Propriét[illegible] NOUVEL[illegible] VENDREDI [illegible]

VENTES A L'[illegible]

Par Placide J. Sp[illegible] Bourbon, au maga[illegible] faits.

Aussi au No 46[illegible] Bienville. Souliers [illegible]

Par Stern & Co. [illegible] tes, souliers et brod[illegible]

Linge fait, [illegible]

La Condition [illegible] L[illegible]

Dans le rappo[illegible] la dette, nous [illegible] intéressante, [illegible] et dont rien n'a [illegible] blicité.

Ce sont les [illegible] membres de la [illegible] une série de qu[illegible] posées au nom d[illegible] le président, l'h[illegible] ponses confirme[illegible] saisissante, toute [illegible] avons émises au [illegible] tresse qui règne [illegible] dans le reste d[illegible] dépréciation de[illegible] urbaines.

Nous ne pouv[illegible] réponses, mais n[illegible] unes qui suffiron[illegible] autres, parce qu[illegible] près identiques.

[illegible]

Par. Avoyelles: [illegible] quatre cinquièmes [illegible] vables, beaucoup [illegible]

Iberville: l'une [illegible] endettée.

Caldwell: Les [illegible] cultivateurs endett[illegible]

Assomption: C[illegible] propriétés lourder[illegible]

Caddo: Les tr[illegible] sont endettés, bea[illegible] ces des taxes.

Franklin: popu[illegible] ly crippled.

East Carroll: [illegible] Benham, radical. [illegible]

St-Jean-Baptist[illegible] dettes excepté u[illegible] teurs, (réponse [illegible] et H. Demas, rad[illegible]

Winn: beaucou[illegible]

Rapides: dette[illegible] res à ce qu'on pe[illegible] prit d'économie [illegible]

Natchitoches: [illegible] pulation endettée [illegible]

Lincoln: popul[illegible]

Ste-Marie: con[illegible] dettes sauf des ex[illegible] Caffrey.)

Pointe-Coupée: [illegible] dettée, presque to[illegible] pothéquées.

Union: Les ce[illegible] tants endettés et [illegible]

Claiborne: gén[illegible] mais les planteurs [illegible]

Vernon: popul[illegible] blée par les dettes [illegible]

Tangipahoa: [illegible] plusieurs centaine[illegible] pour taxes, deput[illegible] les expulsées, [illegible] abri.

Ouachita: con[illegible] coup de dettes.

Livingston: la[illegible] lourdement endet[illegible]

Lafourche: bea[illegible] gens insolvables, [illegible] deux déléguée.

Lafayette: con[illegible] coup de dettes [illegible] payer.

Webster: grâce [illegible] ou réductions des [illegible] les habitants ne [illegible] mais ils sont pauv[illegible] qué causerait un[illegible]

Concordia: con[illegible] dettes.

Cameron: la [illegible] plus ou moins end[illegible]

Ste-Hélène: po[illegible]

Calcasieu: la [illegible]

Plaquemines: [illegible] quelques habitan[illegible] très peu sont riche[illegible]

Est-Féliciana: [illegible] vaise, très peu d[illegible] coup de misère.

Ouest-Féliciana: [illegible] bonne, les habita[illegible] dettés.

Ouest-Carroll: [illegible]

Tensas: beauco[illegible] solvable.

St-Landry: con[illegible] pulation généralem[illegible]

Catahoula: bea[illegible]

Bossier: les [illegible] buables fortement [illegible]

Washington: pa[illegible]

St-Jacques: la [illegible] planteurs sucriers [illegible] les petits compar[illegible] dettes et les petit[illegible]

De Soto: popul[illegible]

Rivière-Rouge: [illegible]

Jackson: condit[illegible] rité endettée.

Terrebonne: be[illegible] trois quarts des h[illegible]

St-Tammany: [illegible]

Morehouse: bea[illegible] peu de gens exemp[illegible]

Richland: dette[illegible] mais lourdes à cau[illegible] cière.

Grant: générale[illegible]

Est-Bâton-Roug[illegible] endettés.

Voici maintenan[illegible] questions propose[illegible]

No 2: Quelle [illegible] cière de votre par[illegible]

No 3: Quelle [illegible] cière de votre vill[illegible]

No 4: Quelle [illegible] des propriétés im[illegible] celle d'autrefois?

No 5: Comment [illegible] garde-t-elle le ta[illegible] comme un fardeau [illegible]

No 6: Veuillez [illegible] formations sur vo[illegible] etc., que vous jug[illegible]

Les réponses in[illegible] lité des paroisses [illegible] dettées, que la va[illegible] mobilières a été d[illegible] portions divers[illegible] pour cent à 500 p[illegible] sont regardées [illegible] deux et dans cert[illegible] au moyen lent de [illegible]

[illegible]